

Discours du Directeur Général du CONATEL à l'occasion de la signature de l'accord entre le CONATEL et la USAID pour la restauration des infrastructures de Télécommunications en Haïti

Monsieur l'Ambassadeur

Mesdames, Messieurs les représentants des agences internationales

Mesdames et Messieurs les représentants des opérateurs, et associations patronales du secteur

Mesdames et Messieurs les représentants de la presse

Chers collègues,

Permettez moi de dédier cette cérémonie de signature à la mémoire des centaines de milliers de citoyens Haïtiens, et de tous les citoyens de tant de pays du monde entier, fauché par la mort dans ses formes les plus hideuses, à Port-au-Prince, à Jacmel, à Petit-Goave, au cours de cette terrible tragédie du 12 janvier 2010. Je veux être convaincu que le sacrifice de leur vie ne sera pas vain et guidera désormais toutes nos réflexions sur l'avenir de ce pays. Mais c'est au nom de tous ceux qui sur tout le territoire haïtien devront désormais apprendre à vivre l'après 12 janvier 2010, que je voudrais dédier l'ensemble des travaux que nous tous du secteur des Télécommunications, aurons à accomplir en collaboration avec nos partenaires nationaux et internationaux.

Monsieur l'Ambassadeur,

Laissez-moi ici vous présenter mes plus vives félicitations pour avoir pris l'initiative d'engager cette coopération particulière et inhabituelle entre la USAID, la plus grande agence américaine d'aide, et le CONATEL, le régulateur haïtien, en charge de par la loi, de la planification et de l'exécution des politiques gouvernementales en matière de télécommunications. Cette cérémonie est pour moi l'occasion de saluer aussi l'action de la FCC, la Federal Communication Commission, et le sérieux de son accompagnement du peuple haïtien en ces heures tragiques.

Mesdames, Messieurs,

Dans son discours du 17 février lors de la cérémonie de lancement du PDNA, le Post-Disaster Needs Assesment », le Premier Ministre haïtien eut à déclarer que les problèmes les plus aigus d'Haïti existaient bien avant le 12 janvier 2010 ajoutant même, je cite : « l'ampleur de la dévastation est largement attribuable à la densité trop forte de la population, à la sur-centralisation des activités politiques, économiques et administratives dans la capitale, à des normes de construction inadéquates, pour ne pas dire inexistantes. » Fin de citation. Il y a eu donc un avant 12 janvier qui a donné toute son ampleur à la catastrophe de Port-au-Prince, pour engendrer cet après 12 janvier qui interpelle aujourd'hui l'ensemble du pays. Comprenez bien que notre état des lieux ne saurait ignorer le fait que bien avant le 12 janvier, plus de 7 millions d'Haïtiens répartis sur l'ensemble du territoire vivaient et vivent encore dans des conditions similaires à ceux de Port-au-Prince ou parfois même plus dramatique. L'espace urbain est bidonvillisé, faiblement équipé, les infrastructures de base réduites au minimum sur l'ensemble du territoire. L'espace rural est incapable de se moderniser du fait de l'absence des prérequis

structurels nécessaires. La République de Port-au-Prince s'est imposée à tous, accaparant la plus grande part de l'investissement public. Les infrastructures se développent seulement à Port-au-Prince ou dans l'intérêt de Port-au-Prince. Les bonnes écoles, les universités se trouvent majoritairement à Port-au-Prince. Il en résulte nécessairement une forte migration en direction de Port-au-Prince et la quasi désaffectation des autres villes. La grande majorité des Haïtiens vivent le long des failles sismiques dans des constructions aussi inappropriées que celles de Port-au-Prince, sans aucun moyen de réhabiliter leur environnement.

En Haïti, les télécommunications représentent un secteur d'appoint viable, actif, dont les acteurs prennent des risques et s'impliquent socialement. Je les en félicite publiquement. Malheureusement, il est aussi traversé par de nombreux problèmes. D'abord, l'adaptation de nos lois aux contraintes imposées par un environnement national et international compétitif tarde encore à se faire en dépit des constants efforts du Conatel et des autres acteurs du secteur. Le cout de la bande passante internationale haïtienne mérite une urgente révision à la baisse afin de rendre Haïti compétitive par rapport aux autres pays de la Caraïbe. La capacité de restauration en matière de transmission de données est extrêmement réduite. Un seul câble sous-marin en fibre optique connecte Haïti au monde. En détruisant le centre de commutation de la Teleco à la Rue Pavée, le séisme du 12 janvier a mis hors service le dit câble. Le lien par micro-ondes avec la République Dominicaine a un cout onéreux sur le marché national et doit être urgemment supporté par de nouveaux accès. Les villes de province ne bénéficient d'aucun service à large bande, de telle sorte qu'il est absolument difficile de faire des telecommunications un espace d'opportunités pour la création d'emplois en dehors de Port-au-Prince ou même à Port-au-Prince. Les Télécommunications et les TIC se sont au contraire, étendus de manière non équitable sur le territoire haïtien, accentuant les inégalités économiques et sociales existantes. Aucune étude jusqu'à date n'a pu déterminer l'impact des importants investissements ou dépenses en biens et services de telecommunications sur notre PIB et notre balance commerciale afin que les choix sociaux et économiques les plus judicieux soient faits.

La tragédie du 12 janvier, avec cet extraordinaire élan de solidarité auquel elle nous a exposé a aussi mis à nu certaines faiblesses organisationnelles du pays, posant de légitimes interrogations sur notre capacité à assurer en tant que société, la relance économique et à jouer notre part dans le processus de reconstruction. L'offre d'assistance des compagnies ou organismes de télécommunications du monde entier au secteur des télécommunications se traduit dans les faits par des implantations ad hoc sans aucune coordination ou autorisation en dépit du fait que les operateurs de téléphonie et les fournisseurs d'accès Internet aient déjà rétabli la quasi-totalité de leurs services. Cette aide, au lieu de desservir les zones d'ombre ou la population non couverte par les réseaux commerciaux perturbe et met en danger les activités normales des opérateurs de Telecom en produisant des interférences hertziennes nuisibles ou tout simplement en leur déniaient tout accès à la clientèle payante des grandes organisations à un moment où ils doivent assurer la continuité de service auprès des clients victimes du séisme en dépit de l'incapacité de ces derniers à payer.

Cette situation tend à créer des frictions entre les operateurs concessionnaires de l'état haïtien et certaines organisations arrivées en Haïti récemment pour apporter leur soutien au peuple haïtien. Il nous faut y remédier tout en continuant à garantir les investissements et la viabilité des

opérateurs concessionnaires de l'état haïtien et en permettant aux victimes de bénéficier des opportunités offertes.

Le 12 janvier 2010 a enfanté d'un après 12 janvier avec de nouvelles menaces pour la société haïtienne dans son ensemble. En effet, en ce moment plus d'un million d'Haïtiens sont sans abri, beaucoup ayant tout perdu y compris leur lieu de travail. Certains se sont établis dans des camps de fortune à Port-au-Prince, mais la plupart des victimes se sont rendus dans les villes de province soit pour trouver le support de leur famille, soit tout simplement pour fuir l'espace Port-au-Princien, en prenant logement chez une connaissance, un ami. Cette solidarité des Haïtiens en dehors de Port-au-Prince a pour conséquence de faire porter le poids économique de la survie des victimes par des familles, des communautés, des collectivités territoriales vivant elles-mêmes dans la précarité. Les services de base, notamment en télécommunications, auxquels ces déplacés avaient droit ne sont pratiquement plus accessibles du fait, soit de la disparition de leur logement, de leurs biens et de leur capacité d'en acquérir de nouveaux, soit du fait de l'incapacité de les identifier ou de les localiser. Ce sont des pertes de revenus pour les opérateurs, et une situation qui se traduira par une réduction importante de l'assiette fiscale.

Ce long diagnostic établi, quels sont aujourd'hui pour nous les enjeux majeurs ? Ils ont été énoncés par le Premier Ministre Haïtien. Le premier est d'ordre démographique et se définit en termes de recherche d'un équilibre entre population et environnement. Il adresse le problème du déploiement de la population sur l'ensemble du territoire et la capacité de placer le pays et chacune de ses régions dans un réseau ouvert sur des partenaires internationaux et sur des liens économiques avec l'étranger.

Le second enjeu, cité par le Premier Ministre, est celui de l'environnement vu sous la perspective de la reconstitution d'un pays fragilisé, plus vulnérable qu'il ne le devrait aux catastrophes naturelles et à la pression exercée sur nos ressources renouvelables.

Le troisième enjeu est celui de la gouvernance et de notre capacité d'adapter nos structures politiques et administratives à la réalité du 21^{ème} siècle, de reconquérir la confiance des citoyens dans l'Etat.

Quel serait alors le rôle du Conatel et du secteur des Télécommunications dans la formulation et la mise en œuvre de la Nouvelle Haïti dont a parlé le Premier Ministre et la prise en charge des enjeux exposés ?

D'abord, il revient aux textes de loi de répondre à cette question. Le Conseil National des Télécommunications, CONATEL, s'est vu attribuer par le décret du 20 Août 1987 la charge de l'élaboration et de l'exécution de la politique gouvernementale en matière de Télécommunications, vocable désignant alors dans le contexte particulier dudit décret l'ensemble des évolutions technologiques et structurelles appelées aujourd'hui « Technologies de l'Information et de la Communication ». Le décret du 20 Novembre 1977 organisant à date le secteur des Télécommunications a, dans son titre IV (Développement des Télécommunications), défini les attributions, rôles et responsabilités de tous les acteurs dans la vie économique et sociale du pays.

Entendons nous bien. Toute intervention post 12 janvier 2010 ne saurait reproduire les erreurs passées, l'ordre ancien. C'est là un premier axiome applicable à tous les acteurs. Cela implique l'acceptation par tous du principe d'une responsabilité mutuelle ou partagée dans la prise en charge de la nouvelle société haïtienne, d'un leadership collectif pour reprendre les propos du Chef de l'Etat haïtien. Les dispositions prises uniquement dans le cadre de la régulation ne permettront certainement pas à ce pays de sortir des affres de cette tragédie et en faire un carrefour d'opportunités. Nous devons créer un cadre conceptuel guidant l'action de tout un chacun et permettant une intégration des efforts vers des objectifs communs qui peuvent être élaborés en cours de route. De manière urgente, il convient d'abord de mettre en place des principes et mécanismes d'absorption et de canalisation de l'aide disponible. On peut en énumérer ainsi les principaux.

1. L'aide en services de télécommunications doit aller aux victimes établies dans les sites déterminés par les services concernés de l'état ou les sites situés hors de Port-au-Prince afin de ne pas aller à l'encontre des stratégies de réorganisation de l'espace Port-au-Princien.
2. L'aide en télécommunications doit garantir la viabilité du marché actuel des télécommunications, permettre le passage rapide de la situation d'urgence à celle du relèvement en donnant aux entreprises haïtiennes accès au marché des organisations capables de payer les services fournis.
3. L'aide en télécommunications doit contribuer à garantir la relance économique en servant de support à la création de nouveaux marchés, de nouveaux services ou en permettant aux victimes directes et indirectes de diversifier les activités économiques dans lesquelles certains se sont déjà engagés.
4. L'aide doit prendre en compte les notions les plus fondamentales d'aménagement du territoire et donner une égalité de chance à toutes les communautés et collectivités territoriales haïtiennes victimes au second degré du séisme.

Ce premier volet pris en charge, il convient maintenant de répondre à la préoccupation du gouvernement posée en termes claires par le Premier Ministre Haïtien : comment inscrire dans la durée cette mobilisation sans précédent envers Haïti ? Son discours du 17 février nous donne déjà un élément de réponse. Je cite : « Il nous faut parler de pôles régionaux de développement, d'accès aux services de sante et d'éducation, aux services déconcentrés de l'état » Fin de citation.

Ainsi, pour créer les conditions permettant aux télécoms et aux TIC d'accompagner un modèle de développement haïtien équitable, et réussi dans l'accès aux opportunités et la redistribution des bienfaits du progrès technologiques le Conatel décide de lancer un premier grand chantier appelé « POLTIC », ou Pôles TIC de Développement.

Ce projet vise à canaliser l'aide et la solidarité des institutions de télécommunications et les ressources disponibles du secteur de manière à doter au moins 12 villes d'Haïti de toutes les infrastructures et structures nécessaires afin que les TIC et les Télécommunications puissent y jouer un rôle moteur de développement économique et social. Ce premier objectif d'équipement et d'organisation durera environ 12 mois.

Cette stratégie d'équipement et d'organisation de nos villes devra permettre la création de nouveaux emplois durables, et augmenter le potentiel de vente de la production agro-industrielle, artisanale, grâce à la vente en ligne. L'utilisation de l'Internet dans le marketing des richesses naturelles, culturelles ou patrimoniales des villes permettra d'y attirer les touristes, moyennant une prise en charge et organisation appropriée.

Cette simple stratégie peut contribuer à fixer les populations déplacées dans les villes d'accueil sans pénaliser celles-ci. Au contraire, les nouveaux arrivants pourront avoir la chance d'y exercer leurs talents et contribuer au développement de ces villes.

Six catégories de problèmes seront traitées dans les villes sélectionnées

Premièrement, il faudra adresser celui de l'utilisation des Télécommunications et des TIC dans le renforcement et l'efficacité de la gouvernance locale. Actuellement, les mairies jouent un rôle peu significatif dans la problématique de la protection des citoyens contre les risques et désastres. Ils n'ont aucun outil d'information à leur disposition pour contribuer à l'information et la formation des citoyens et faire valoir les orientations sociales et économiques qu'ils ont déterminées. Les villes d'Haïti doivent se faire plus accueillantes, répondre à des normes d'urbanisme minimales pour être plus vivables et offrir des opportunités d'investissements et d'emplois, contribuer elles-mêmes à la décentralisation. Atteindre de tels objectifs relève de la compétence des maires qui doivent engager leurs administrés. C'est pourquoi le Conatel veillera à canaliser l'aide et le support post-désastre de manière à équiper chaque ville d'une station de radio communautaire FM dont les programmes pourront être élaborés de manière collaborative entre les mairies, les universités, les associations économiques et sociales.

Un second niveau de problème est l'équipement des villes. L'une des réponses que le Conatel propose est la création de points wi-fi gratuits à travers l'ensemble de la ville sur une période d'un an. Etant donné que ce sont des villes où nos fournisseurs de services sont absents, cela n'entravera nullement leurs activités économiques. Au contraire, des habitudes de consommation seront créées, de nouveaux services demandeurs de bande passante verront ainsi le jour, dotant ainsi ces villes d'une clientèle aujourd'hui inexistante pour les fournisseurs de service.

Un troisième niveau de problème est celui des marchés et de la création d'entreprises. Les TIC peuvent aider à le résoudre en généralisant l'utilisation du commerce en ligne d'une part, et en participant à la création de véritables réseaux de support à la communauté avec la Diaspora régionale. Les TIC peuvent faciliter un processus de jumelage éclairé et mutuellement profitable entre les villes sélectionnées, entre celles-ci et d'autres villes à l'étranger.

En quatrième lieu, le problème de l'organisation et de la formation doit être adressé. Aucun projet structuré ne peut réussir sans un processus participatif harmonisant l'action des divers acteurs et sans l'ajustement des compétences aux besoins des marchés. Chaque ville du projet devra être dotée d'au moins une salle de téléconférence permettant la conduite d'activités de télé-éducation, ou de processus de communication avec des partenaires géographiquement séparés. Des volontaires seront invités à participer à des activités structurées leur permettant de transmettre gratuitement leurs compétences aux jeunes de ces villes. Un processus d'appel à collaboration sera engagé avec les opérateurs du secteur.

En cinquième lieu, le problème de la résilience et de la maturation des infrastructures de télécommunications doit être adressé. Il est remarquable de constater que les opérateurs ont pu remettre sur pied avec le support du CONATEL, les équipements et sites détruits ou endommagés aussi rapidement. Mais le niveau de résilience doit être augmenté pour parer à des situations encore plus destructrices en termes d'équipement. Pour cela, le Conatel étudiera avec les acteurs concernés les voies et moyens de l'adoption de normes antisismiques et leurs mises en œuvre sur des périodes à étudier dans les installations existantes. La capacité de restauration sera augmentée en développant de nouveaux accès internationaux par fibre optique en dehors de Port-au-Prince. Le Conatel cherchera à étudier avec les opérateurs les mécanismes de création de nouveaux marchés sur la scène internationale par des activités coopératives supportées par l'Etat haïtien.

Le dernière catégorie de problème est celle du financement des activités du projet. Des mécanismes doivent être créés. Mais je puis garantir que du côté du Conatel, des actions seront prises immédiatement. Je suppose que les opérateurs haïtiens seront heureux de s'engager dans une activité intégrant l'ensemble des acteurs au même titre qu'ils se sont toujours investis auparavant dans le social. Cette fois, nous parlons de dispositifs aptes à promouvoir les activités économiques. Ce mémorandum of understanding représente donc pour nous un important outil d'accélération des initiatives propres du secteur.

Ces quelques activités sont seulement données à titre indicatif et n'ont pas un caractère exhaustif. D'ores et déjà, au nom de la mairie et de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Fort-Liberté, je vous invite tous, opérateurs et fournisseurs haïtiens, agences internationales, au lancement du projet POLTIC et à la création du premier Pole TIC de développement qui se fera dans cette localité le 16 mars prochain.

Mesdames et Messieurs les représentants des opérateurs, et associations patronales du secteur

Comme vous l'avez certainement déjà tous compris, la valeur de ce mémorandum of understanding ne se trouve point dans ce texte certainement similaire à tous les autres que vous avez déjà eu en main, mais bien dans ce que nous, responsables d'institutions étatiques au service du peuple haïtien, dans ce que vous, citoyens ou responsables haïtiens ou d'institutions haïtiennes conscients aujourd'hui du besoin d'une refondation d'Haïti avons l'intention d'en faire. C'est donc en votre nom et pour l'évolution et les performances économiques et sociales de VOTRE secteur que je signe ce document.

Monsieur l'Ambassadeur,

Nous nous étions, me semble-t-il, donné rendez-vous en ces lieux, pour la signature d'un mémorandum of understanding. Mais je dois vous avouer qu'en lieu et place d'une assistance, j'ai amené avec moi les acteurs de premier plan du dessein de ce peuple d'Haïti, dont l'histoire se décline en une alternance d'épopées et de tragédies au cycle défini, tantôt par les forces implacables de la nature, tantôt par le jeu cruel des relations internationales, et souvent hélas, par l'absurde égoïsme et la courte vue de ses propres fils. Aujourd'hui, grâce à vous, les fils et filles d'Haïti, alliés aux fils et filles des Etats-Unis d'Amérique, pourront, unis comme à Savannah,

opérer le miracle de la transformation de l'inacceptable, en point de départ de l'exceptionnelle épopée de la résurrection économique et sociale d'un peuple, avec pour armes, ces puissants moyens technologiques d'information et de communication dont nous sommes chargés de la promotion et de l'exploitation.